

DEC120649IN2P3

**Décision portant nomination de Monsieur Vincent BONINCHI en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Vincent BONINCHI, ingénieur principal de physique nucléaire de deuxième classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 19 juillet 2012. Sa mission a pour objet le domaine IAO-CAO MECANIQUE.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Vincent BONINCHI demeure affecté à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, à Paris (INS 1618).

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 19 juillet 2012, Monsieur Vincent BONINCHI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS